

DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation sous statut scolaire d'aide-soignant

Sélection Départementale Sud 77 rentrée septembre 2026

Lycée Simone Signoret, Vaux le Pénil (13 places) – 6 places **Parcours complet** et 7 places **parcours partiel bac pro ASSP**

Lycée Uruguay-France, Avon (20 places) – **parcours partiel bac pro ASSP**

Classer vos choix en les numérotant (1 étant le vœu prioritaire)

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (**nom et prénom en lettres capitales**) et le retourner **complet** à **l'établissement support départemental** de la sélection avant **le mercredi 10 juin 2026** (23h59 délai de rigueur) par envoi postal (cachet de la poste faisant foi) :

À l'adresse suivante :
Lycée Simone SIGNORET
A l'attention de Mme STEPHANNI Nathalie - DDFPT
Sélection DEAS - Session 2026
Place du 14 Juillet
77000 Vaux le Pénil.
Au plus tard le mercredi 10 juin 2026 23h59 délai de rigueur
(Cachet de la poste faisant foi)

FICHE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse		
Ville	Code postal	Situation de famille
Téléphone (obligatoire)	<u>Adresse électronique (obligatoire)</u>	

FORMATION

Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ou je le présente à la session 2026.

Je suis titulaire d'un autre baccalauréat ou je le présente à la session 2026.

Préciser la série ou la spécialité

Je ne suis pas titulaire d'un baccalauréat, mais suis scolarisé pour l'année 2025/2026 ou sollicite le droit au retour en formation initiale.

Je suis titulaire d'un diplôme sanitaire et social. ☐ Oui ☐ Non

Si oui lequel ?.....

Je suis demandeur d'emploi

Je perçois l'allocation retour à l'emploi.

Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :

Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes

Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats

Date

Signature (du représentant légal si candidat mineur)

CONDITIONS DE SELECTION

Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire :

- Vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- Vous souhaitez suivre la formation sous statut scolaire, défini par les articles D122- 3 – 6 à 8 du Code de l'éducation, vous devez être âgé(e) au plus de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation ;

- **Pour l'inscription aux parcours partiels** : être titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne à l'entrée en formation. Les élèves en terminale de ces formations peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

A FOURNIR AU PLUS TARD le jour de la rentrée en formation :

Un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé.

(<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

Vaccinations OBLIGATOIRES :

DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),

Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)

Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour les professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle, la grippe saisonnière et le COVID 19

Vaccination non obligatoire : BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique (parfois demandée pour les stages en milieu hospitalier)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER A CLASSER STRICTEMENT ET A NUMEROTER DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS		Réservé au centre de sélection DOSSIER COMPLET ☐ OUI ☐ NON
1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso Les titres de séjour pour les ressortissants hors UE doivent être valides pour toute la période de formation	☐	
2. Une lettre de motivation manuscrite	☐	
3. Un curriculum vitae (C.V)	☐	
4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.*	☐	
5. Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes	☐	
6. Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale	☐	
7. Les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel (années de première et de terminale pour les bacs pro ASSP)	☐	
8. Un certificat de scolarité pour l'année 2025-2026	☐	
9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant	☐	
10. Fiche d'inscription complétée (voir première page du dossier d'inscription)	☐	

* Le document manuscrit relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation permettant d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.

MODALITES D'ADMISSION :

Dossier et entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

(Article 2 de l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

LES ATTENDUS ET CRITERES NATIONAUX

(Annexe de l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS	
Dépôt des dossiers complets	Du lundi 23 mars 2026 au Mercredi 10 juin 2026 23h59 (délai de rigueur)
Clôture des inscriptions	Mercredi 10 juin 2026 23h59 (délai de rigueur)
Jurys de sélection : examen des dossiers	Du lundi 04 mai au vendredi 19 juin 2026
Jury d'admission	Au plus tard le 23 juin 2026
Communication des résultats avec affichage des résultats et publication sur les sites internet des lycées	Mercredi 24 Juin 2026 à 14h
Validation des inscriptions	Jusqu'au Vendredi 3 juillet 2026
Période d'inscription	Jusqu'au Mardi 07 juillet 2026
Rentrée scolaire	Mardi 01 Septembre 2026

PRÉSENTATION DE LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

La formation est régie par l'arrêté du 10 juin 2021

Le métier d'aide-soignant(e) propose des activités et des environnements de travail diversifiés.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels et les aidants.

Par la formation professionnelle continue, l'aide-soignant(e) peut s'orienter vers une certification complémentaire (assistant de soins en gérontologie) ou d'autres métiers paramédicaux (infirmier, ambulancier, assistant de régulation médicale, ...).

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

TROIS MISSIONS REFLETANT LA SPECIFICITE DU METIER SONT AINSI DEFINIES :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

DEFINITIONS DES SOINS A REALISER PAR L'AIDE-SOIGNANT

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de leur référentiel d'activité, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants et aigus

Les soins courants dit "de la vie quotidienne"

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier, à leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.